

FIT

FIT

En forme pour l'école



FIT

A*dS

FIT

En Suisse, chaque élève devrait, au moins une fois au cours de sa scolarité obligatoire, rencontrer en personne une écrivaine ou un écrivain, une traductrice ou un traducteur, faire l'expérience d'une lecture avec lui ou travailler des textes avec elle à l'occasion d'un atelier. Car pour la médiation de la littérature ou la promotion de la lecture, les rencontres personnelles des élèves avec les auteurs et les traducteurs sont essentielles. Pour que de telles manifestations réussissent, l'association Autrices et auteurs de Suisse recommande aux créateurs littéraires ainsi qu'au personnel enseignant ou autres organisateurs de manifestations scolaires de tenir compte des aspects suivants.

Recommandations de l'A*dS pour l'organisation de présentations d'écrivaines et d'écrivains, de traductrices et traducteurs littéraires¹ dans les écoles

Sommaire

1 Offres existantes	p.	2
2 Créateurs littéraires	p.	4
3 Choix des créateurs littéraires	p.	6
4 Formats des manifestations	p.	8
5 Avant la manifestation	p.	10
6 Durant la manifestation	p.	14
7 Après la manifestation	p.	16
8 Honoraires, frais et autres conditions-cadres	p.	18
9 Droit d'auteur: l'utilisation scolaire	p.	20
10 En cas d'annulation	p.	22

1 Dans cette brochure, nous utilisons l'expression «créateurs littéraires» pour parler des autrices et auteurs, traductrices et traducteurs littéraires, pour autant qu'on ne fasse pas expressément référence à un groupe professionnel ou à un autre.

Offres existantes

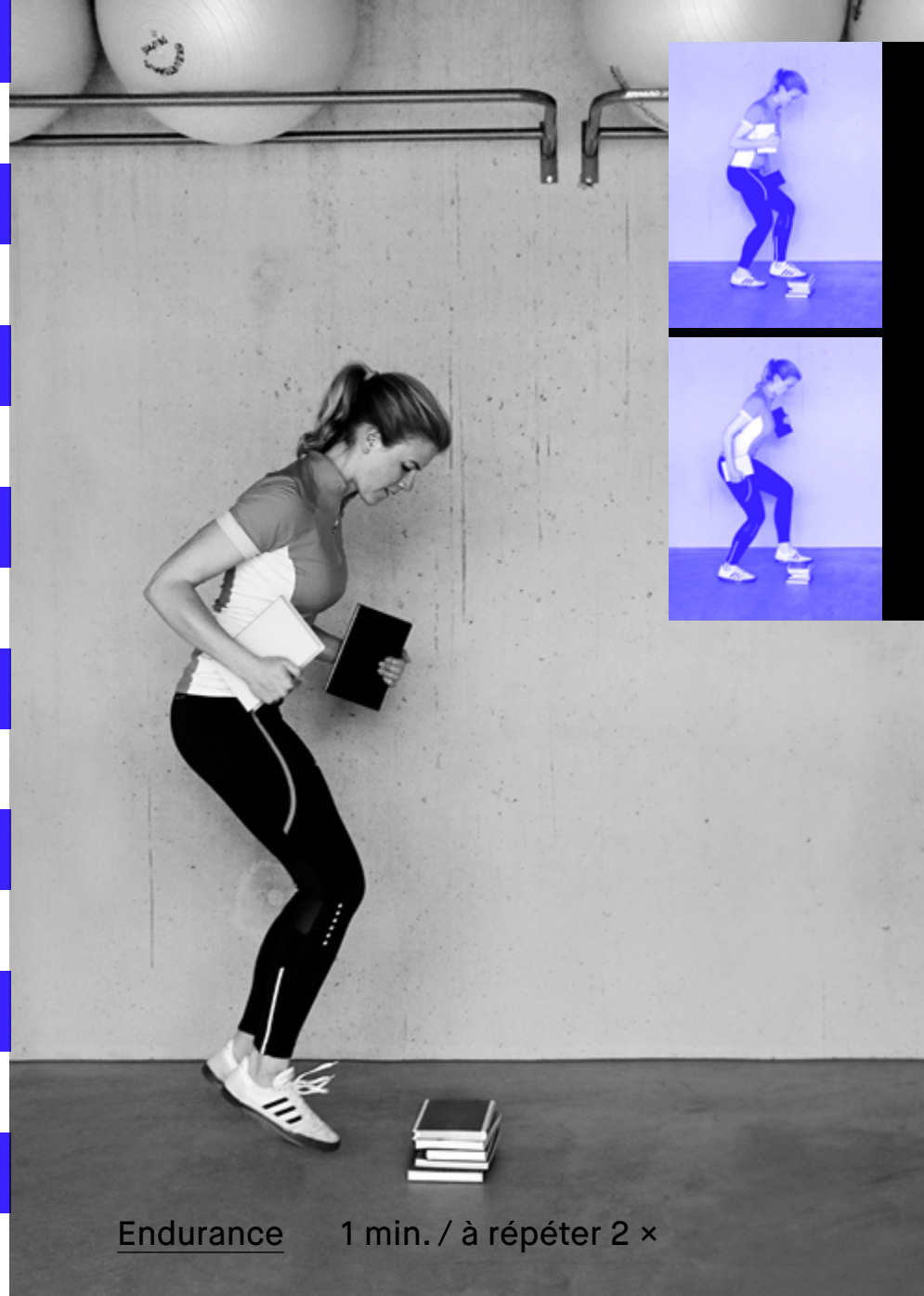
De nombreux cantons, villes et communes offrent de multiples occasions d'inviter des créateurs littéraires pour des manifestations dans les écoles. Les informations concernant ces offres ainsi que les bases et conditions préalables (de même que les formulaires) sont souvent publiées sur internet. Informez-vous pour savoir si votre région propose de telles offres avant d'organiser une manifestation ou d'inviter des créateurs littéraires.

Ces informations peuvent vous être utiles, même si votre région ne dispose pas d'offres organisées.

Vous trouverez sur le site internet de l'A*dS une liste complète de liens pour les informations mises à disposition par les cantons ainsi que pour des offres particulières:

www.a-d-s.ch
→ Bon à savoir → Lectures scolaires

3 2



Endurance 1 min. / à répéter 2 ×

Créateurs littéraires

Peuvent être invités:

- × des écrivaines et écrivains,
- × des traductrices et traducteurs littéraires,
- × des auteurs avec leurs traductrices,
- × des illustratrices et illustrateurs (avec les auteurs ou les traducteurs),
- × les écrivaines ou traducteurs avec des musiciens ou des artistes d'autres disciplines.

Les créateurs littéraires peuvent venir de Suisse comme d'autres pays. Ils parlent la langue maternelle des élèves ou une autre langue.

5 4



Endurance 1 min. / à répéter 2 ×

Choix des créateurs littéraires

Pour vous aider à décider quels créateurs littéraires inviter, nous vous recommandons de consulter les sites suivants:

3

- × offres officielles des cantons (de son propre canton ou autres offres, voir la liste des liens à l'adresse www.a-d-s.ch, Bon à savoir, Lectures scolaires);
- × sites des prix littéraires, des lieux de littérature (par exemple, les maisons de la littérature), des manifestations littéraires (festivals entre autres) ou des maisons d'édition (les liens se trouvent à l'adresse www.litteraturesuisse.ch);
- × sites personnels des écrivaines et écrivains (voir les liens à l'adresse <https://repertoire.a-d-s.ch>);
- × dictionnaire des créateurs littéraires sur le site de l'A*dS: <https://repertoire.a-d-s.ch>;
- × liste des nouvelles parutions et recommandations de lectures (sélection) sur les sites www.litteraturesuisse.ch, www.bibliomedia.ch, www.viceversalitterature.ch ou www.a-d-s.ch;
- × agenda des manifestations et des lectures dans la salle des professeurs.

www.litteraturesuisse.ch
<https://repertoire.a-d-s.ch>
www.bibliomedia.ch
www.viceversalitterature.ch
www.a-d-s.ch

7 6



Endurance

30 × / page, à répéter 2 ×

Formats des manifestations

Il existe divers formats de manifestation: de la lecture aux ateliers en passant par les entretiens entre créateurs littéraires et élèves.

Attention: la durée de chaque manifestation n'est mentionnée qu'à titre indicatif et doit être convenue directement avec les créateurs littéraires eux-mêmes, au cas par cas.

Lecture suivie d'un entretien

L'auteur ou la traductrice lit des extraits de son œuvre puis anime un entretien avec les élèves. Dans l'idéal, avec une seule classe (env. 25 élèves). L'œuvre de l'auteur ne doit pas forcément être lue par les élèves à l'avance. Il est même souvent souhaitable que l'œuvre ne soit pas connue. Ce format de manifestation exige de l'auteur qu'il se prépare consciencieusement.

Durée ordinaire:
60 minutes.

Atelier d'écriture ou d'illustration

L'auteur, la traductrice ou l'illustratrice présentent leurs techniques de travail et les élèves réalisent, sous leur conduite, de petites œuvres personnelles. 20 élèves au maximum, de préférence moins. L'intensité de l'encadrement, l'effectif de la classe ainsi que la durée de la manifestation dépendent du format de l'atelier.

Il n'est pas nécessaire que les élèves se préparent avant l'atelier, sauf si l'auteur en a exprimé le souhait au cours de l'entretien préalable. Cette forme intense de manifestation exige de l'auteur qu'il se prépare consciencieusement.

Durée ordinaire: 4 leçons
(demi-journée) ou plus.

Rencontres

L'autrice, le traducteur sont invités à un entretien, de préférence avec une seule classe (env. 25 élèves). En général, la rencontre est animée par l'enseignante ou l'enseignant. Les élèves ont déjà lu au préalable une œuvre des créateurs littéraires. Ils se sont préparés à l'entretien avec l'enseignant et ils ont formulé les questions qu'ils veulent poser à l'autrice ou au traducteur. Connue en Suisse romande et au Tessin surtout, ce format de manifestation exige de l'auteur qu'il se prépare consciencieusement.

Durée ordinaire:
90 minutes.

Manifestations hors de l'école

Les classes sortent de l'école et se rendent dans des lieux où se déroulent régulièrement des événements de littérature, par exemple:

- × maisons de la littérature (pour les liens, voir www.litteraturesuisse.ch → Réseau, catégorie Maisons de la littérature), centres culturels, etc.;
- × bibliothèques (comment fonctionne la bibliothèque, comment emprunter une œuvre, mais aussi manifestations littéraires);
- × librairies locales qui peuvent fournir un aperçu de leurs activités et de leur offre;
- × festivals littéraires;
- × selon le thème à traiter, la classe peut aussi visiter un lieu avec lequel un auteur entretient un rapport particulier ou encore un lieu qui réserve un place importante à la littérature (musées ou le cadre d'une œuvre littéraire). Ceci peut être réalisé en collaboration avec le créateur littéraire.

Avant la manifestation

Quelques semaines avant la manifestation

En principe, organisateurs et créateurs littéraires préparent la lecture scolaire soit par téléphone soit au cours d'un entretien personnel. Il convient de porter attention aux points suivants:

Contenu:

- × format de la manifestation?
- × déroulement de la manifestation ?

Conseil: l'écrivaine ou le traducteur peut apporter l'un de ses manuscrits et montrer comment se déroule son processus de travail.

- × penser à avoir plusieurs exemplaires du livre et à préparer les élèves
Attention: un certain nombre d'œuvres de la personne invitée devrait être disponible pour la préparation et la manifestation. Voir avec Bibliomedia ou les bibliothèques s'il est possible de disposer de séries de classe.

Conseil: pour mettre des textes à la disposition des élèves, il existe trois possibilités: achat, prêt ou copies partielles (attention aux droits d'auteur!).

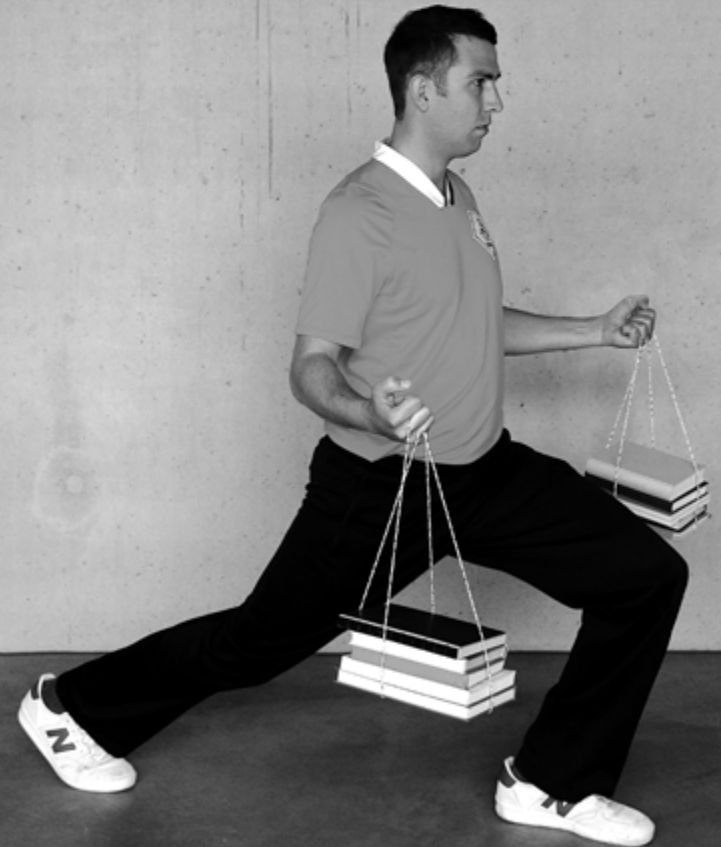
- × Quelle préparation avec les élèves doit-on attendre des enseignants? Faut-il lire un texte au préalable ou non? Faut-il lire le texte après coup?

Attention: lors de lectures, il est tout à fait possible de ne pas avoir lu un texte à l'avance; en revanche, pour les rencontres proposant un entretien plus poussé avec les créateurs littéraires, il vaut mieux que le texte ait été lu au préalable.

Conseil: formuler en amont des questions sur le texte et le métier de l'auteur ou du traducteur. Les élèves peuvent par exemple effectuer eux-mêmes des recherches préalables sur la personne du créateur littéraire.

Conseil: pour introduire une rencontre, il est également judicieux de confier la présentation biographique de l'auteur à une ou un élève.

- × Quels objectifs poursuit-on avec cette manifestation?
- × Quel suivi assurer après cette manifestation? Dans quelle mesure un créateur littéraire doit-il se tenir à la disposition de la classe pour le suivi?



- × **Attention:** exigence minimale de la part de l'enseignant ou l'enseignant pour la préparation: communiquer des informations de base sur l'invité (enseignants et élèves doivent savoir qui vient!).

Dispositions générales:

- × nombre et âge des élèves (s'il y a plusieurs classes: indication du niveau de la classe)
- × aides (matériel et technique; boisson)
- × visite (voyage, demander au créateur littéraire s'il faut aller le chercher)
- × éventuellement prévoir un hébergement (faut-il une chambre d'hôtel? le créateur littéraire souhaite-t-il être accompagné en dehors de l'école?)
- × restauration (déjeuner ou dîner commun? collation lors de la pause?)
- × lieu de la manifestation
- × honoraires, frais et statut du créateur littéraire en matière d'assurances sociales

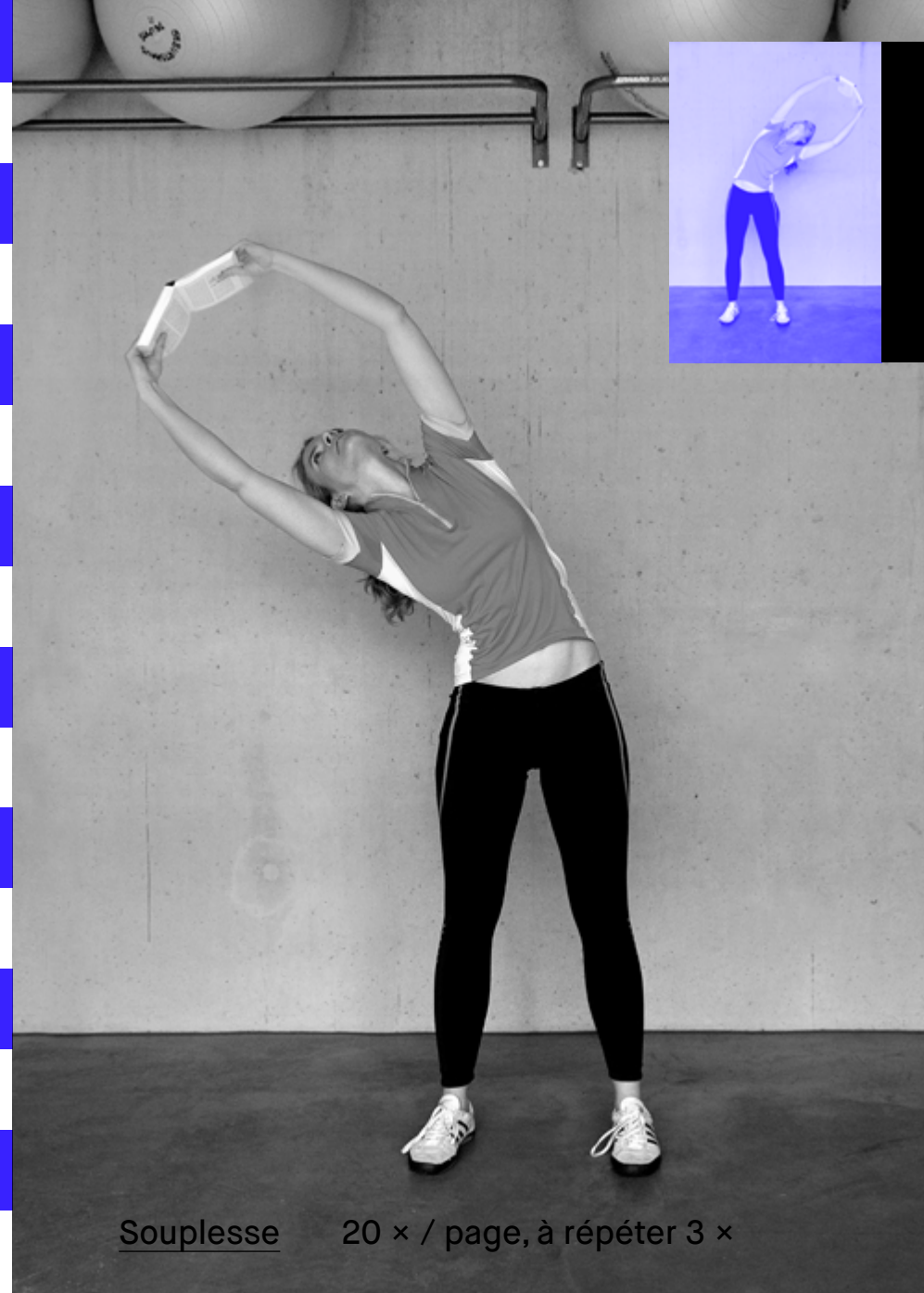
Conseil: demander aux élèves d'apporter une contribution active à la préparation de la manifestation.

Conseil: présenter la manifestation publiquement au sein de l'école, par exemple sur le panneau d'affichage de l'école, mais aussi dans la salle des professeurs. Un tel affichage montre aux élèves qu'il existe des lectures, il peut inspirer également d'autres enseignants et les pousser à organiser une manifestation eux aussi.

Immédiatement avant la manifestation

Les enseignants doivent veiller aux préparatifs suivants:

- × préparer le matériel convenu
- × présenter les créateurs littéraires à leurs collègues dans la salle des professeurs
- × éventuellement aller chercher l'auteur ou la traductrice au lieu convenu



Durant la manifestation

15 14

L'enseignant ou l'enseignante accueille les créateurs littéraires, est présent/e tout au long de la manifestation et y participe activement. À son issue, il remercie les créateurs littéraires et les raccompagne.

Conseils:

- × Pour les rencontres: poser des questions spécifiques sur le texte, il peut aussi être intéressant de poser des questions ciblées sur la personne et son travail.
- × Pour les élèves du secondaire, il est recommandé de prévoir un bref moment informel, non préparé, à la fin de la manifestation. Exemple: entretien informel de la classe avec le créateur littéraire autour d'une boisson et d'un gâteau. Cela donne aux élèves l'occasion de s'exprimer en dehors du cadre habituel du cours ou de la classe.
- × Une manifestation avec des traductrices et traducteurs littéraires se déroule sur le même modèle qu'avec les écrivaines et écrivains. On peut, par exemple, traduire en groupe de petits extraits d'un texte ou le titre d'un ouvrage dans toutes les langues que parlent les élèves de la classe. La manifestation donne ainsi lieu à un discours interculturel.
- × Donner éventuellement la possibilité de dédicacer les livres.



Réactivité

30 ×, à répéter 3 ×

Après la manifestation

Il est judicieux et important de revenir en classe sur la manifestation. L'enseignante ou l'enseignant discute avec les créateurs littéraires en amont de la manifestation, ainsi que des possibilités pour en perpétuer l'effet.

Conseil: durant la manifestation, le créateur littéraire invite la classe à effectuer certains travaux après son départ (exemple: élaborer une bande-annonce pour le livre, faire un dessin ou écrire un compte rendu sur la manifestation et le créateur littéraire, créer un quiz littéraire ou un sketch de théâtre).

Conseil: l'enseignante ou l'enseignant dresse une liste des ouvrages à commander, lorsqu'ils ont été cités par les créateurs littéraires au cours de la manifestation, pour les élèves eux-mêmes ou pour la bibliothèque scolaire.

L'enseignante ou l'enseignant donne à l'écrivaine ou au traducteur un feed-back constructif sur la manifestation et sur les réactions des élèves.

17 16



Honoraires et frais

En vue de la manifestation, les créateurs littéraires fournissent un travail qui doit être dédommagé financièrement – on ne peut donc pas considérer cette manifestation comme de la publicité pour leur œuvre.

Il y a une différence entre un créateur littéraire qui anime une seule manifestation et un créateur qui participe à une tournée organisée de plusieurs lectures par jour dans plusieurs écoles. Les manifestations individuelles ont un prix plus élevé car elles sont plus exigeantes en termes de temps investi et de charge de travail.

Recommandations d'honoraires de l'A*dS

Attention: au cas où vous inviteriez deux créateurs littéraires ou plus à une manifestation, il faut compter pour chacun d'entre eux des honoraires entiers car l'effort et le temps investis sont les mêmes pour chaque personne.

Lecture ou tournée de lectures organisée personnellement par l'auteur·ice :

- × Lecture ou entretien CHF 500, impératif
- × Lecture ou entretiens consécutifs CHF 400, impératif
- × Atelier d'écriture ou d'illustration, demi-journée CHF 750, impératif
- × Atelier d'écriture ou d'illustration, journée entière CHF 1150, impératif

Les auteur·ices sont libres d'exiger pour les lectures dans

les écoles le montant de CHF 800 recommandé pour les lectures en général.

Convention écrite avec les créateurs littéraires

Les créateurs littéraires doivent toujours conclure une convention écrite avec les organisateurs des manifestations scolaires. Au minimum, celle-ci règle les points suivants: date, durée, lieu et format de la manifestation, montant des honoraires, règlement concernant les frais (déplacement et hébergement), statut des créateurs littéraires en matière d'assurances sociales (indépendant? faut-il déduire l'AVS?), mode de paiement ainsi que clauses d'annulation.

Au cas où votre canton ou votre école n'aurait pas de formulaire officiel à vous proposer, vous trouverez une modèle de convention sur le site de l'A*dS.

Tournées de lectures organisées, avec plusieurs lectures par jour. Les tournées peuvent s'étendre sur plusieurs jours, voire semaines :

- × Lecture ou entretien CHF 300, impératif (même tarif pour les manifestations consécutives)
- × Atelier d'écriture ou d'illustration, demi-journée CHF 600, impératif
- × Atelier d'écriture ou d'illustration, journée entière CHF 1000, impératif

Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement

Les frais doivent être pris en charge par l'organisateur, c'est-à-dire l'école:

- × Le déplacement doit être remboursé au minimum au tarif d'un billet de train (2^e classe, demi-tarif, ou selon entente).
- × Si nécessaire et selon entente, l'organisateur prend en charge les frais de restauration.
- × Si nécessaire, l'organisateur se charge de réserver l'hébergement et en assume les coûts.

Les droits d'auteur doivent toujours être respectés, dans les écoles aussi

La loi sur le droit d'auteur précise qui peut décider si des textes, des images et des enregistrements audio ou vidéo peuvent être utilisés. Ce sont toujours l'auteur·ice, l'artiste, les interprètes et les producteur·ices, autrement dit les personnes détentrices du droit d'auteur, qui le déterminent. L'utilisation au sein de l'école constitue une exception. La loi autorise les élèves à utiliser du matériel protégé pour l'enseignement. Seules les copies coûtent un modeste forfait par personne ; ce sont les écoles, privées et publiques, qui le paient directement à la société de gestion des droits d'auteur Pro Litteris.

Qu'est-ce que la législation sur le droit d'auteur autorise ?

Il est permis d'utiliser des extraits de livres, de films, de musique, ainsi que des images, des photographies ou encore l'intégralité d'émissions de radio et de télévision durant l'enseignement et pour celui-ci. L'utilisation autorisée comprend la récitation, l'exécution, la copie,

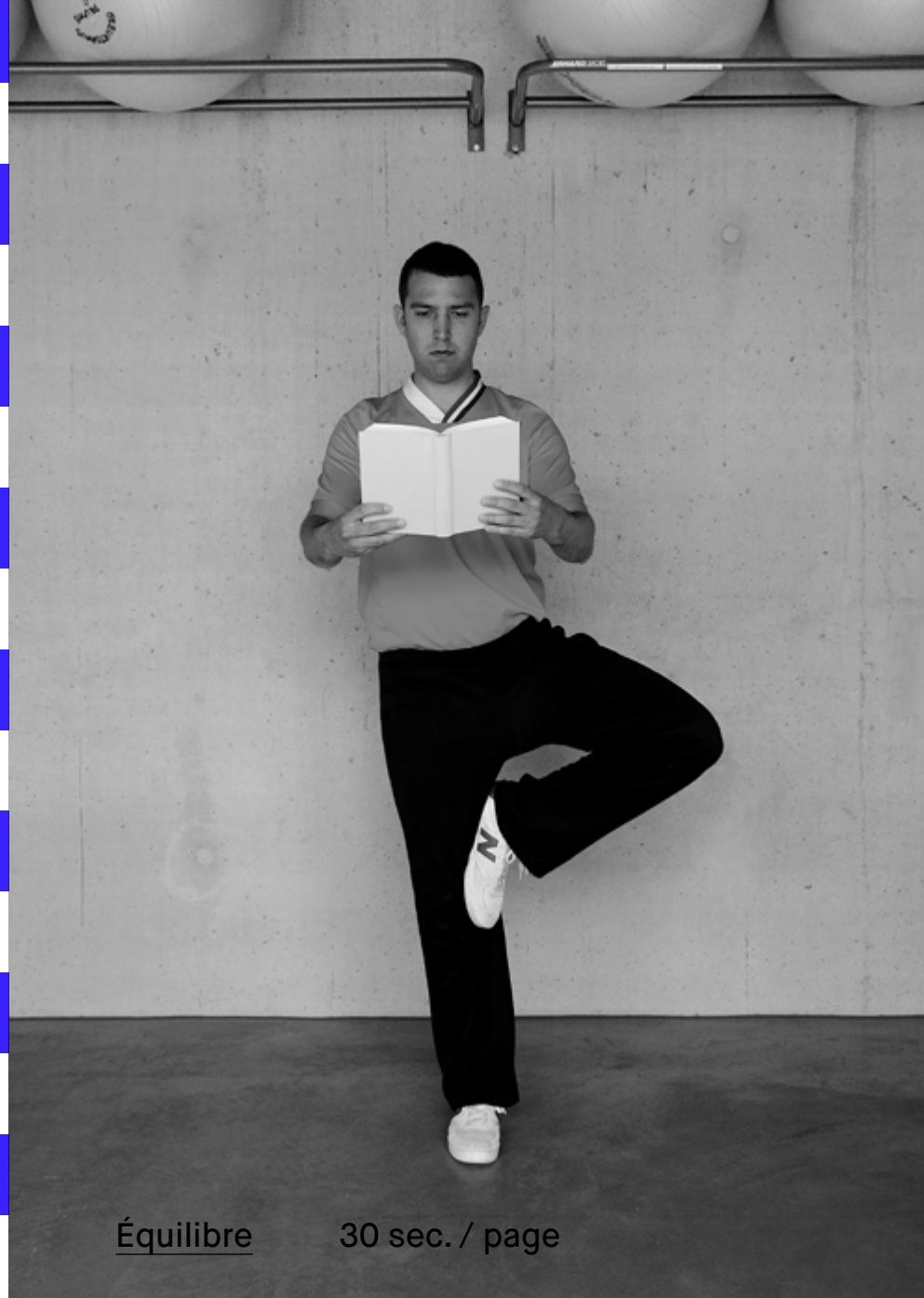
l'enregistrement, la numérisation et la mise à disposition au sein de l'école.

Qu'est-ce que la législation sur le droit d'auteur interdit ?

Il est interdit de publier du matériel protégé, et par exemple de le téléverser dans les réseaux sociaux, les plateformes vidéo ou les serveurs publics. L'utilisation de films, de musique et de textes à des fins de divertissement n'est pas non plus autorisée ; elle n'est possible que moyennant licence. Les copies intégrales ou quasi intégrales de livres, d'éditions de journaux, de partitions musicales et de CD ou de DVD sont également soumises à licence.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux sociétés de gestion des droits d'auteur : ProLitteris pour le texte et l'image, SUISA pour la musique et Suissimage pour les œuvres audiovisuelles.

De plus amples informations sur: <http://prolitteris.ch/fr/Bases/documents>



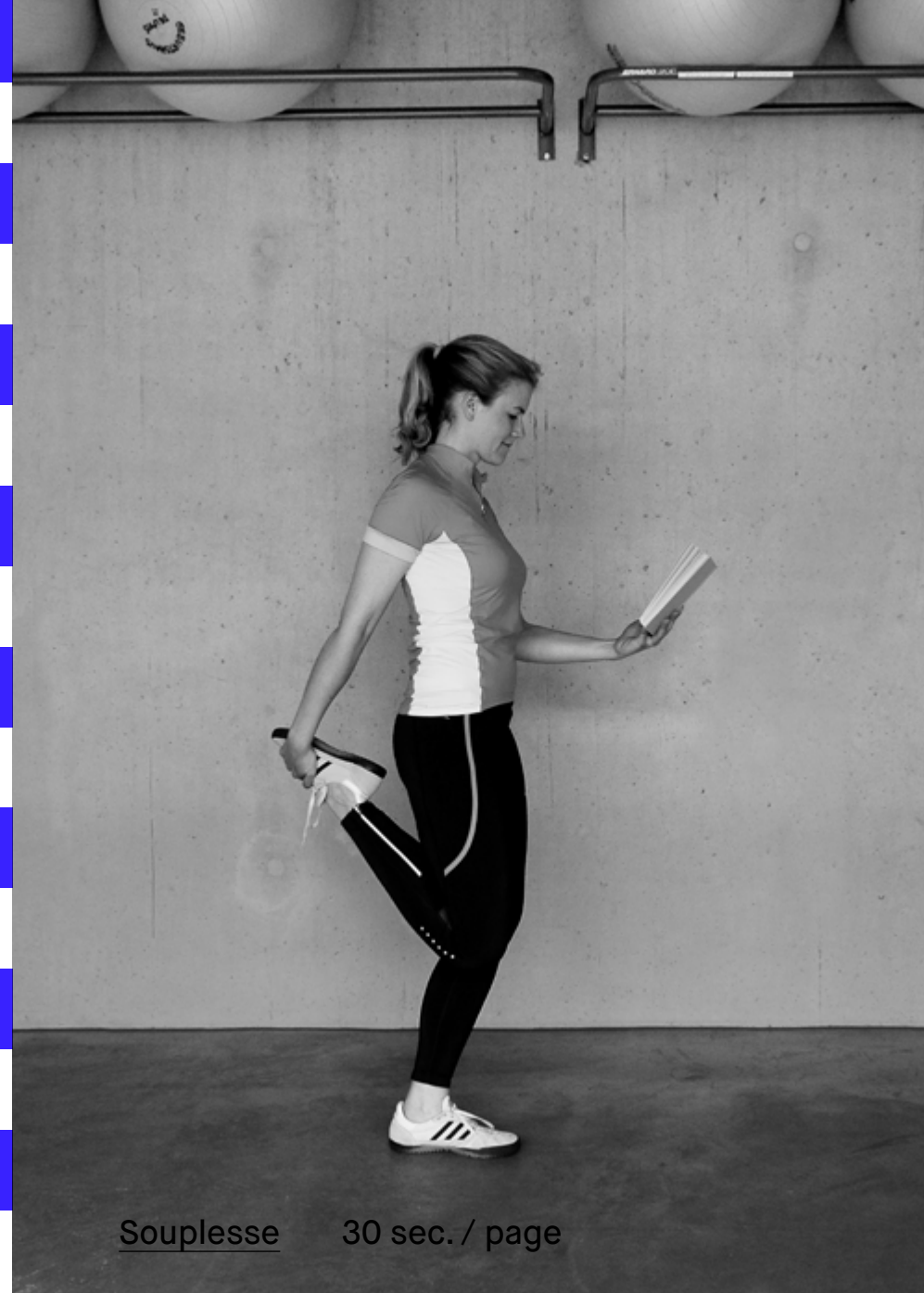
Il peut arriver qu'un créateur littéraire doive annuler la manifestation pour des raisons de santé ou autres – ou, à l'inverse, que l'enseignante ou l'enseignant annule.

Lorsque les créateurs littéraires annulent

- × la manifestation est reportée et une nouvelle date est convenue, en particulier si les honoraires ont déjà été versés.
- × l'écrivain ou la traductrice aide à trouver un remplaçant/une remplaçante.
- × pour une annulation de dernière minute: si cette dernière est indépendante de sa volonté (maladie), les honoraires et les frais reçus en avance doivent être remboursés. Si l'annulation de dernière minute a pour motif que l'écrivaine ou le traducteur désire se produire ailleurs ou partir à l'étranger, l'école est en droit d'exiger un dédommagement. Les créateurs littéraires devront alors rembourser à l'école les dépenses engagées, désormais sans objet, en particulier la location des salles ou les dédommagements versés aux autres participants.

Lorsque l'école annule

- × elle doit examiner avec l'écrivain ou la traductrice s'il est possible de reconduire ultérieurement la manifestation;
- × si ce n'est pas le cas, les frais d'annulation convenus sont versés à l'écrivaine ou au traducteur.
- × si l'école et les créateurs littéraires ne parviennent pas à se mettre d'accord, l'école devra s'acquitter de frais d'annulation correspondant aux honoraires initialement convenus. De plus, elle devra rembourser les dépenses inutiles, par exemple les billets de train dégriffés non remboursables.



Contacter l'A*dS

L'association des écrivaines et traducteurs littéraires professionnels se tient à votre disposition pour toutes les questions concernant les dispositions et modalités pour inviter les auteurs:

A*dS Autrices et auteurs de Suisse
Konradstrasse 61, CH-8031 Zurich
Tél. +41 44 350 04 60
sekretariat@a-d-s.ch
www.a-d-s.ch

Impressum

©2017, 2025 Réédition
A*dS Autrices et auteurs de Suisse

Concept et contenu: Jacqueline Aerne,
Nicole Pfister Fetz, Marie-Jeanne Urech
Conseil: Fabienne Althaus Humeroze,
Katja Alves, Leslie Schnyder

Texte: Nicole Pfister Fetz, Jacqueline Aerne,
Regula Bähler †
Traduction: Marielle Larré et Christian Viredaz

Rédaction de la réédition: Katja Alves,
Richi Küttel, Cornelia Mechler
p.20: Philip Kübler (ProLitteris)

Conception graphique: Viola Zimmermann

Un grand merci aux «instructeurs»
Murielle & Roel.

